

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 21 avril 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260429-CA202605-DEL23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Nombre de conseillers

en exercice 13
présents 9 (+ 4 pouvoirs)
votants 13

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE VINGT-NEUF AVRIL à dix-huit heures quinze,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; Mme Christelle POURCEAU, Mme Sylvie LEMOINE, M. Jean de FONTANGES, Mme Patricia EDET, Mme Marie-Carmen BOUVIER ; Mme Eliane LELONG ; Monsieur Georges BERCY.

Excusés :

M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)
Mme Angélique GOURAUD	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. René JUSTICE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie LEMOINE)
Mme Marine BOUCHARD	(Pouvoir donné à Mme Christelle POURCEAU)

Mme Christelle POURCEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**VOTE D'UNE SUBVENTION POUR LE CENTRE D'INFORMATION DES
DROITS DES FEMMES ET FAMILLES**

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les statuts du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2025 par le Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le rapport du Président.

CONSIDERANT l'augmentation des violences intrafamiliales constatée sur le territoire de La Ferté-Bernard.

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer l'accompagnement et l'orientation des victimes, notamment les plus vulnérables.

CONSIDÉRANT la proposition de mise en place d'une permanence de proximité, gratuite et confidentielle, assurée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) au sein du lieu de prévention « Le Rendez-vous ».

CONSIDERANT que cette permanence sera assurée par des juristes spécialisés, apportant une information et un accompagnement en matière de droit de la famille, de séparation, de droits des enfants et de violences.

CONSIDÉRANT que le CIDFF propose l'organisation de deux permanences mensuelles sur la commune de La Ferté-Bernard.

CONSIDÉRANT la demande de subvention d'un montant de 2 000 € présentée par le CIDFF pour la mise en place de ce dispositif.

Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une subvention de 2 000 € au CIDFF pour la mise en place d'une permanence sur la ville de La Ferté Bernard.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Christelle POURCEAU



Pour copie conforme

Le Président
Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.